

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 7 avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Jean DELAUGERE, Maire.

Etaient présents : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Marien DUFOURD a donné procuration à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Claude PROST, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné procuration à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée: Mme Manon DEQUAIRE

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Françoise LUNEAU,

Secrétaire de séance: M. Yves FERRIER

2023-24: SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2023

Vu l'article 6 de la Loi du 1^{er} juillet 1901 qui indique qu'une association, lorsqu'elle est déclarée, est autorisée à recevoir des subventions publiques qui peuvent être des aides financières ou en nature.

De plus, pour être subventionnée, l'association doit également avoir un intérêt public local,

Vu l'article L. 2121-29 du C.G.C.T. qui expose qu'une association, qui souhaite recevoir une aide financière publique, doit remplir un dossier de demande.

La Commune est libre d'accorder ou non son aide à l'association, tout en veillant à agir dans le respect du principe d'égalité et de l'intérêt général,

Vu l'article L. 1611-4 du C.G.C.T. qui rappelle que le versement de la subvention ouvre droit à la collectivité de contrôler l'utilisation qui en est faite et oblige l'association à fournir une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les subventions suivantes (tableau joint) et indique avoir prévu les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 11 avril 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 11 avril 2023,

Le Maire
Jean DELAUGERRE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 063-200083921-20230407-202324D-DE

**COMMUNE DE MUR SUR ALLIER
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023**

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS en €
Séisme TURQUIE et SYRIE (FACECO)	2,000
Dallet d'un siècle à l'autre	150
Comité des Fêtes Dallet	1,500
Amis Fondation Berceaux d'Afrique	0
Mur Allier Nature	200
Anciens combattants Dallet	400
Saint Hubert Chasse Dallet	400
Dallet Sports et culture	800
Mezel à Chœur joie	300
Foulées mezelloises	300
Amicale des Pêcheurs à la ligne Mezel	500
Mélodie 50	0
SAGGA	0
Amicale anciens anciennes élèves des écoles laïques Dallet- Subvention exceptionnelle	0
Amicale anciens anciennes élèves des écoles laïques Dallet	3,340
Association Vétérans Mezel (foot)	150
Amicale laïque Mezel	1,000
Association Quartier de la Voute	380
Société de chasse Mezel	500
Amicale Pompiers Puy du Mur	600
Chevaliers Saint VERNY	0
Football Club de Mezel	3,500
Association Groupement Foot Mur sur Allier	0
Vaincre la mucoviscidose Virade de l'Espoir	600
USEP Associat° sportive école publique Dallet	300
Amicale pétanque mezelloise	750
Les pieds tanqués	750
Actimômes	0
APEM	400
Associat° Déportés et prisonniers de guerre Mezel	0
Comité des Fêtes Mezel	0
Carpe Lombard	0
Foyer sociaux éducatifs collège St Exupéry Lempdes	0
Le petit marché de Mur	200
Divers - achat vélos électriques	4,380
Epicerie solidaire Billom-communauté	2,000
L'encre et la plume	600
TOTAL	26,000 €